



ESSARS

BULLETIN MUNICIPAL

2017, N° 9
DECEMBRE



SOMMAIRE

Edito	P2
Manifestations de Juin 2017 à Décembre 2017	P3 à P13
Travaux	P14 à P17
Vie associative	P18 a P19
Etat-Civil	P20
Info	P21 à 23

Edito du Maire

Madame, Monsieur,

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas, et je vous les souhaite agréables, pleines de bons moments, c'est une période privilégiée pour se retrouver en famille ou entre amis.

L'année 2017 nous a apporté des bouleversements prévisibles dans la vie politique, un nouveau Président, et une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale.

Un sujet de préoccupation, la suppression de la taxe d'habitation et les conséquences sur les budgets des communes, et à terme sur leur autonomie à décider de leur fiscalité pour financer les services et les équipements à la population.

Les compensations versées par l'Etat ne couvrent jamais la perte de recettes constatées, ni l'augmentation des charges. Pour les contribuables, il faudra faire jouer les vases communicants soit par le biais de la CSG ou l'augmentation de la TVA à 21 % les français paieront d'une façon ou d'une autre.

Les agents communaux, fonctionnaires territoriaux ou employés contractuels accomplissent avec sérieux et dévouement des missions indispensables au fonctionnement de la commune. C'est pourquoi nous déplorons l'annonce brutale de l'annulation des contrats aidés, nous obligeant à ne pas renouveler trois contrats faute de moyens budgétaires. Cette décision mettra un frein à l'accompagnement des jeunes à l'emploi.

En matière d'environnement, le Zéro Phyto c'est l'amélioration de nos sols. L'image et la propreté de la commune sont l'affaire de tous, nous vous remercions des petits gestes que vous pourrez faire en nettoyant et en désherbant devant chez vous. Si chacun s'y met c'est autant de temps gagné pour les agents qui pourront se consacrer aux tâches qui leur incombent pour embellir la commune.

La conception de l'action municipale et celle de l'équipe que j'ai l'honneur de conduire depuis que vous nous avez accordé votre confiance, est avant tout d'agir au plus proche des aspirations des Essarois et au service de l'intérêt général.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne lecture de ce bulletin.

Gérard MALBRANQUE

Le Maire et toute l'équipe municipale

seraient très heureux de fêter avec vous la nouvelle année

SAMEDI 13 JANVIER 2018 à 18 H 30

Salle Georges CABARET

RETOUR SUR ESSARS DE JUIN A DÉCEMBRE 2017

GALA DU MOIS DE JUIN 2017



GALA DU MOIS DE DECEMBRE 2017



Le samedi 3 et dimanche 4 juin 2017 ainsi que le samedi 9 décembre 2017, la salle Georges Cabaret était comble. Il aura fallu aux bénévoles et adhérent(e)s beaucoup de temps, de patience, d'organisation et d'imagination, pour réaliser ces spectacles hauts en couleurs et plein de vie. Le public, venu très nombreux, a soutenu chaleureusement toutes les danses présentées.

Vous trouverez ci-après quelques photos retraçant la fête de la musique. En 1ère partie la Chorale a ouvert les festivités. En 2ème partie un concert a été interprété par l'Harmonie la Cécilienne d'ESSARS-LOCON. Ensuite en 3ème partie, les groupes de danses du Liv'Dance ont présenté un joli spectacle. Pour finir en 4ème partie, le groupe ATTIC LUNACY nous a fait profiter de son talent. Grand Merci à Tous !!!



ENTREE GRATUITE

Fête de la MUSIQUE

SAMEDI 24 JUIN 2017 19H

Cours de l'Ecole, Rue du 11 Novembre

1ère Partie
"La Chorale Orphéon"

2e Partie
Concert de la Fanfare "La Cécilienne"

3e Partie
Démonstration du groupe "Liv'Dance"

4e Partie
Concert du groupe "Attic Lunacy"

Restauration et Buvette SUR PLACE
Service de Sécurité assuré

Comité des fêtes ESSARS 

1ère partie



2ème partie



3ème partie



4ème partie



CONCOURS « FLEURIR LE PAS-DE-CALAIS »

Le Mardi 11 juillet 2017, dans le cadre de l'opération « FLEURIR LE PAS-DE-CALAIS », à l'initiative de Mme Virginie MEURIN « adjointe à l'environnement », Mr Pascal MASSARD « adjoint aux travaux », a reçu le jury de cette opération. Ce jury après la visite de différentes communes, s'est réuni fin septembre afin de procéder aux délibérations. Le résultat du concours est divisé en plusieurs catégories : la 1ère les communes de moins de 300 habitants, la 2ème de 301 à 1000 habitants, la 3ème de 1001 à 5000 habitants et pour finir la 4ème de 5001 à 15 000 habitants. Ces catégories sont ensuite divisées pour chacune d'entre elles en « bouquet » : bouquet, bouquet avec encouragements ou félicitations du jury, bouquet de bronze, bouquet de bronze avec les encouragements ou les félicitations du jury, bouquet d'argent, bouquet d'argent avec les encouragements ou les félicitations du jury, bouquet d'or, bouquet d'or avec les encouragements ou les félicitations du jury, bouquet d'or ou bouquet d'or avec les félicitations et présentation au jury régional pour l'obtention de la 1ère fleur (passage en 2018). Avec 1618 habitants recensés au 01/01/2017 notre village rentre dans la 3ème catégorie et a reçu le bouquet avec les encouragements du jury. Suite à notre participation nous avons reçu un panneau « Fleurir le Pas-de-Calais » qui a été fixé sur le mur de la salle des associations. Nous profitons à cette occasion pour féliciter le personnel technique qui a su embellir notre commune en entretenant les fleurs et parterres de notre village. Nous remercions également Jean-Charles Bréhon pour avoir semé un tapis de fleurs aux entrées du village mais également les membres de la commission environnement pour leur implication à rendre notre commune toujours plus attrayante. Nous poursuivrons notre démarche et nos efforts pour continuer d'embellir notre commune.



DU VENDREDI 01 SEPTEMBRE AU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2017 A EU LIEU LA TRADITIONNELLE FÊTE FORAINE DE NOTRE VILLAGE

C'est dans le cadre de la ducasse d'Essars les 1, 2, 3 et 4 septembre 2017 que se sont déroulées les différentes manifestations dont voici la rétrospective.

1er septembre : Retraite aux flambeaux dans les rues du village avec la participation des Bell Batuc de Bailleul suivie d'un feu d'artifice au stade municipal, organisés par le comité des fêtes.



2 septembre : Marché aux puces organisé par l'Harmonie la Cécilienne d'Essars/Locon rue Warembourg de 8h à 18h



de 15h à 16h l'ABE a organisé à la salle des sports André BINOT une initiation au basket et un concours de lancer franc.

A partir de 19h30 : Soirée « moules-frites » à la salle Georges Cabaret



Dimanche 3 septembre : ***à partir de 11H*** à la salle des sports A. BINOT s'est tenue une rencontre amicale organisée par le club futsal d'ESSARS entre les dirigeants, les membres du comité des fêtes et les supporters.

à partir de 14H : Concours de pétanque sur le stade municipal en association avec le club de Locon.



à partir de 15H : Concours de billard au café l'Essaroise.



Lundi 4 septembre : à 16H Traditionnel goûter des aînés salle Georges Cabaret



de 16h30 à 17h30 : Remise des tickets de manèges aux enfants



à 17H30 : Remise des prix du concours des maisons fleuries

Depuis des années, la commune encourage les personnes qui participent à l'embellissement de notre village en prenant soin de leur jardin ou de leur façade.

Notre équipe a souhaité vivement poursuivre cette action, afin de vous montrer tout l'attachement qu'elle porte à l'amélioration du cadre de vie des Essarois.

Le prix que nous avons remis, en septembre dernier aux lauréats des Maisons Fleuries, s'est voulu en priorité un symbole, signe de notre volonté à encourager toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement de nos rues. Merci à tous de respecter notre environnement et félicitations aux lauréats cités ci-après :



BEAUSSART Christiane, BOUWY Béatrice, CARON Renée, CARTON Huguette, CLOEZ Brigitte et Françoise, CORDONNIER Francine, COURCOL Pierre, DEBUYSERE Renée, DELELIS Dany, DERUY Auguste, DEVASSENNE Lionnel, DEVISMES Josiane, DUBRULLE Nicole, DURIEZ Bertrand, FACHE Hervé, HARLET Léandre, JACQUIER Maurice, JENS Brigitte, JOLY Marie-José, JOSSET Jacques, LEBRUN Jerry, LECLERCQ Yvonne, LEUWARD Raymonde, ROYEZ Alain, VANDENABEELE Bernard, WACQUEZ Françoise.

FORUM DES ASSOCIATIONS 2017

Soucieuse d'encourager et de dynamiser le mouvement associatif local, la commune d'Essars a organisé le 16 septembre un Forum des Associations. Cette manifestation a permis aux responsables associatifs de présenter leurs structures au public. Les visiteurs ont pu ainsi découvrir, comparer, tester et choisir une activité.



Le 24 septembre s'est déroulée la 20ème Cérémonie des Poètes et des Artistes Peintres à la salle Georges Cabaret en présence de Mme Virginie MEURIN, Mr Pascal MASSARD Adjoints, Mme Maria TORELLI jury littéraire ainsi que Mr Alain DEBARGE animateur culturel et artistique.

Suite à cette manifestation une remise des prix littéraires et artistiques "Le Bleuet International" a été attribuée :

dans la catégorie lauréats jeunes de l'espoir 2017 :

- 1ers prix de poésie jury la jeunesse de l'espoir décernés à :

Louis GENCE, Gwladys YOU, BOUQUIN Cassandre, DEBARGE Hugo

- 1ers prix du Bleuet jeunesse décernés à :

DUFOSSE Mathilde et YOU Kévin

Prochaines manifestations à venir : Poètes à vos plumes et Peintres à vos pinceaux ! »

Pour vous inscrire au 21ème concours littéraire et artistique 2018 veuillez écrire vos coordonnées et joindre une enveloppe timbrée à Concours le Bleuet International 34, rue du Silo 62400 ESSARS. Attention clôture des inscriptions le 20 mars 2018.



Le 15 octobre dernier, le repas des Aînés offert par le C.C.A.S aux personnes de 65 ans et plus a connu un vif succès, avec 130 repas servis. Mme Thérèse DESCHEMAKER Adjointe au C.C.A.S remercie tous les membres bénévoles du C.C.A.S et également les administrés venus partager cette journée agréable qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance, où chacun a pu apprécier la qualité du menu.



Les doyens : Monsieur Auguste DISSAUX et Madame Renée CARON furent mis à l'honneur dans un cadre aux couleurs de l'automne et l'après-midi fut un plaisir pour tous.



Le 21 octobre le comité des fêtes a organisé pour ses 20 ans, la 3ème édition de la soirée Party 80-90's en présence de Max Ktz qui a animé cette soirée plus que réussie. Le président Julien LISEWSKI tient tout particulièrement à remercier chaque bénévole pour le travail fourni et les participants qui cette année encore ont répondu présents record d'affluence, environ 280 personnes sont venues fouler la piste de danse.



Manifestations à venir organisées par le comité des fêtes : le 10 février 2018 la soirée cabaret spectacle transformiste et le 1er avril 2018 un orchestre de variétés à tendance folklore polonais.



Le samedi 20 janvier 2018 soirée Hypnose organisée par l'association (des parents d'élèves) "sourire d'élèves"



Le 29 octobre a eu lieu le traditionnel couscous de la chorale apprécié de tous. Les participants ont pu passer une excellente après-midi.



La Chorale rassemble 30 personnes de toutes générations. Le programme est composé de chansons d'hier et d'aujourd'hui avec un style très varié. Le chef de chœur est Mr Flédéric NORMAN. Nous sommes à la disposition de tous et pour tous types d'évènements (concerts, messes de mariages, participations à des concerts pour des associations caritatives et divers....). Les répétitions ont lieu le mercredi de 19h à 20h30 à la salle des associations d'ESSARS. Pour tous renseignements complémentaires, contactez Mme Nicole DUBRULLE au 06.51.93.25.78

gnements complémentaires, contactez Mme Nicole DUBRULLE au 06.51.93.25.78

Le 11 novembre s'est déroulée la cérémonie commémorative dans le vent et sous la pluie, ce qui ne rebuta en rien les Essarois présents, nombreux à cet évènement. Après le dépôt de gerbe, une minute de silence fut respectée. La conclusion de ce moment de recueillement revint aux enfants de l'école Pierre Bachelet entonnant une Marseillaise pleine d'émotion. Merci aux enfants et aux enseignantes pour leur présence. Pour terminer, tout le monde se retrouva à la salle des cérémonies où un vin d'honneur, offert par la municipalité, permit un moment d'échanges.



Le 3ème jeudi de novembre, le 16, cette année la Présidente Louissette ZYGMONT et les membres bénévoles ont partagé avec les participants, le Beaujolais Nouveau, dans une ambiance amicale. Tout au long de cette journée chacun pu s'adonner aux plaisirs des jeux de société ou tout simplement partager un moment de convivialité.



Le dimanche 26 novembre 2017 l'Harmonie d'ESSARS/LOCON a fêté Sainte Cécile, accompagnée par la Chorale Orphéon en l'église Saint Jacques d'Essars.

Lors de cette cérémonie plusieurs musiciens et bénévoles ont été mis à l'honneur.

- La médaille de 5 ans à Mmes Marie-Noël BARDOT et Nadia MACHAUX pour services rendus, représentées par Mr Alain DEBARGE, tous les trois membres honoraires,
- La médaille de 30 ans à Mmes DERUY Jeanine et WACQUEZ Sylvie pour services rendus,
- L'Etoile Fédérale à Mr Roger BAUDELET pour 50 ans de batterie.

Mr le Président de l'Harmonie, Pascal MASSARD, a indiqué à l'assistance présente l'importance du mot bénévolat en soulignant notamment qu'il a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix.

Au cours de cette cérémonie, il a tenu à remercier l'ensemble :

- des choristes dirigés par Mr Flédéric NORMAN,
- les musiciens dirigés par Mr Edwin MARIN,

pour leur investissement et leur prestation de grande qualité, ainsi que Mmes Marie-Agnès BREHON, Edith HARLET et Mr Francis DECOURCELLE pour avoir organisé cette célébration.

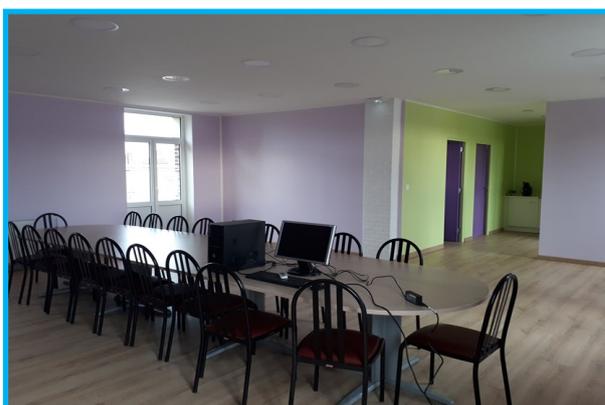




REHABILITATION DE LA SALLE DE MUSIQUE **ET DE L'ATELIER DES PARENTS**



REHABILITATION DE L'ETAGE DE LA MAIRIE





TAPIS D'ENROBES SENTIER DE L'EGLISE



CURAGE DU FOSSE IMPASSE DU 11 NOVEMBRE



REFECTION DU BUREAU DE L'ECOLE





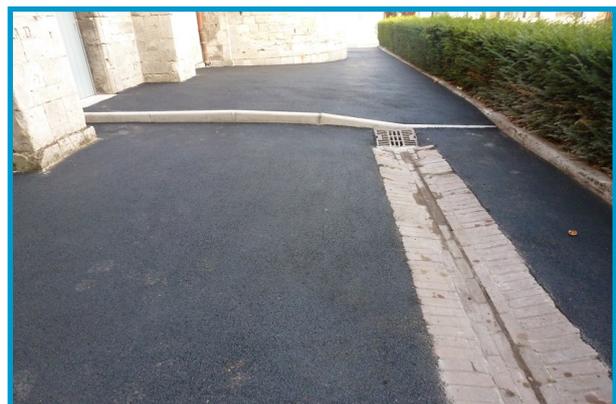
CIMETIERE
pose de sarcophages
Prix de vente d'un sarcophage
800.00 €



pose d'un nouveau columbarium
Prix de vente d'une case au columbarium 850.00 €



MISE EN ACCESSIBILITE ACCES EGLISE





INSTALLATION D'UNE CITERNE INCENDIE
RUE DU BAS CHEMIN



CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL TECHNIQUE
SALLE DE SPORTS



REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE





Le Futsal se porte bien. Nous avons engagé des équipes de jeunes U6, U7, U12 qui évoluent lors de rassemblements dont le premier, pour les petits, aura lieu à Essars le 17 janvier.

Nous recherchons des joueurs pour étoffer notre effectif.

Les entraînements ont lieu :
 - pour les petits le mercredi de 16h à 18h
 - pour les U12, U13 le samedi de 10h à 12h
 - pour les séniors le lundi de 18h à 20h



Le Président Joël DESCHEMAKER
 Le Secrétaire Grégory CRETON



L'Atelier des Parents représenté par sa Présidente Mme Marie-Claude BROUXAU, n'a malheureusement pas pu nous fournir cette année d'article, faute d'activité. En effet, le bâtiment occupé depuis quelques années par l'Atelier des Parents et l'Harmonie est très ancien (ex-presbytère, ex-école maternelle). Des travaux importants notamment au niveau de mise aux normes de sécurité, s'avéraient plus qu'urgents. Cependant pour des raisons d'économie budgétaire, il a été décidé de réaliser ces travaux en régie. Ces derniers touchent à leur fin. Ce bâtiment ne devrait donc plus tarder à être rendu à ses locataires qui attendent cela avec impatience!...



En début d'année, la municipalité a remis des dictionnaires aux élèves de la classe de Mme DELERUE.



Club de Tennis de Table

Créé en 1987 le Club va bientôt fêter ses 30 ans d'existence et se maintient en temps que Club Sportif dans la commune d'ESSARS. A ce jour pour la saison 2017-2018 plus de 50 licences ont été validées dans les 3 catégories qui composent notre association à savoir :

- Ecole de Tennis de Table
- Loisirs
- Compétiteurs

Au niveau du Championnat nous avons toujours :

- Une Régionale masculine
- Une Régionale féminine
- Deux Equipes Départementales
- Une Equipe jeunes



Un entraîneur diplômé d'état nous aide dans la formation à raison de 4 h 00 par semaine.

Le club est ouvert le mercredi et le jeudi de 18 h 00 à 20 h 30 et nous accueillons de 7 à 77 ans.

Vous retrouverez toutes les infos du Club sur <https://www.facebook.com/EssarsTT/>

Le Bureau

Besoin d'un loisir, d'un moment de détente ?
Vous pouvez toujours rejoindre les ALL DANCES, petit club de danse en ligne
Une demande d'animation pour un événement ?
Nous pouvons proposer des prestations et aussi intégrer des initiations afin de vous permettre de participer et de passer de bons moments en notre présence.

Pour tout renseignement, appelez à ce numéro : 06.27.53.22.34.



BIENVENUE



- HAVET Quentin né le
01/06/2017

- GRUSON Yann né le
08/07/2017

- RICHEZ Pavel né le
11 /07/2017

- BOUVRON Nino né le
13/07/2017

- DEVOS Tom né le
06/08/2017

- SERGENT Nhorman né le
25/08/2017

ILS SE SONT DIT
OUI

- PAQUOT Nicolas
et LEMPIRE Sabine
le 01/07/2017

- PRUVOST Timothée
et ZDRAGUS Maria
le 11/08/2017

- VANDEWYNCKEL Michel
et DEBUYSERE Caroline
le 26/08/2017

- COPIN Mickaël
et PLAZA Angélique
le 16/09/2017

- HAVEZ Laurent
et LEGRAND Héloïse
le 16/09/17

ILS NOUS ONT
QUITTES

- LESAGE José le 11/06/2017

- CLETON Jacques le
23/06/2017

- MORVANT Philippe
le 01/09/2017

- MARTIAUX Christiane née
HERBERT le 04/09/2017

- BERTELOOT Gabrielle née
CODRON le 09/09/2017

- FLAMENT Jacqueline née
ROBERT le 21/09/2017

- MARIA Claude née
CORBIER le 28/10/2017

- FOURNIER Alfred
le 12/11/2017



SYMSAGEL

Préambule de l'action pose de repères de crue

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, l'EPTB Lys/SYMSAGEL mène différentes actions en collaboration avec les communes du territoire. L'une d'entre elles concerne la pose de repères de crue indiquant les hauteurs d'eau atteintes lors des inondations. Cette pose constitue une obligation réglementaire du Maire.

Qu'est-ce qu'un repère de crue ?

Il s'agit d'une inscription permettant de témoigner des crues passées. Les repères posés actuellement par l'EPTB Lys/SYMSAGEL se présentent sous la forme d'une plaque ronde munie d'un trait indiquant le niveau d'eau, la date correspondante ainsi que le nom du cours d'eau responsable de l'inondation.

Où sont-ils posés ?

Les repères sont posés dans différents lieux sensibles sur l'ensemble du territoire du Bassin Versant de la Lys. A l'heure actuelle, 11 repères ont déjà été installés sur le territoire, principalement sur le Bassin Versant de la Lawe, suite aux événements de Mai et Juin 2016.

En ce moment, l'EPTB Lys/SYMSAGEL mène une seconde tranche de recensement. Après cette phase d'état des lieux, des repères seront installés dans les nouvelles communes volontaires.

A quoi sert un repère de crue ?

La pose de repères de crue a pour objectif de matérialiser le phénomène inondation. Ainsi, les macarons permettent une sensibilisation et une prise de conscience du risque potentiel d'inondation dans le secteur où celui-ci a été installé.

Des questions ?

Les repères de crue peuvent amener la population à se poser des questions sur la gravité de la crue, sur la légitimité de ces repères, les hauteurs d'eau ou les crues non répertoriées. Les réponses peuvent être obtenues auprès de la mairie de la commune concernée ou auprès des personnes référentes du SYMSAGEL chargées de cette problématique (Madame Sarah DUVERNEY et Monsieur Benoit LEGRAIN).

Coordonnées ?

SYMSAGEL/EPTB-Lys

138 bis, rue Léon Blum

62290 NOEUX LES MINES

Tél : 03.61.40.00.62

Email : symsagel@sage-lys.net



Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) vient d'être finalisé et transmis pour acceptation aux services préfectoraux. Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), document annexé au PCS, est tenu à la disposition du public et consultable en mairie. Ces documents permettent de recenser les risques (canicule, inondation,... auxquels la commune pourrait être confrontée et ainsi prévoir, organiser et structurer l'évacuation communale en cas de crise .



Lutte contre la précarité énergétique : renforcement du programme « Habiter Mieux »

La Stratégie Logement annoncée le 20 septembre 2017 par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et par Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, se fixe comme objectif de construire davantage, mieux et moins cher, afin de répondre aux besoins de chacun -notamment les plus fragiles-, et à améliorer le cadre de vie sur tout le territoire.

A cet égard, le grand plan d'investissement 2018-2022 propose notamment une augmentation de 1,2 milliards d'euros sur 5 ans du programme « habiter mieux » afin d'intensifier la lutte contre la précarité énergétique et de réduire le nombre de logements mal isolés sur le territoire.

Le budget d'intervention de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) en 2017 est de 823,1 millions d'euros. 185 millions d'euros du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) complète ce budget pour le versement des primes du programme Habiter Mieux. L'aide apportée par l'ANAH représente en moyenne 10 191 euros pour un coût moyen de rénovation de 18 720 euros.

Habiter mieux est un programme financé par l'ANAH dont les dossiers sont instruits par sa délégation territoriale, localisée au sein de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Il permet aux usagers d'améliorer leur confort thermique, de réduire leurs charges, et de lutter contre le dérèglement climatique.

Lancé en 2011, le programme a déjà permis de rénover 191 000 logements, dont 5370 dans le Pas-de-Calais.

Pour l'année 2017, le département du Pas-de-Calais dispose d'une enveloppe de 18.3 millions d'euros au titre de l'ANAH et de 4 millions d'euros au titre du FART, en hausse de près de 11 % par rapport à l'année 2016.

• Les aides et les bénéficiaires

◆ Propriétaire occupant :

En fonction des ressources, pour les logements de plus de 15 ans, l'ANAH prend en charge 35 à 50 % du montant des travaux (avec un montant maximum de 7 000 € ou de 10 000 € en fonction des ressources). Si ces travaux permettent d'améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 25 %, une prime supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2 000 € est accordée. Des aides complémentaires des collectivités territoriales et de l'intercommunalité sont également possibles.

Ces aides peuvent se cumuler avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ). Il ne faut cependant pas avoir bénéficié d'un Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété (PTZ) depuis 5 ans.

◆ Propriétaire bailleur :

En ne dépassant pas le montant de loyer maximal fixé par la convention signée avec l'ANAH pour un engagement de 9 ans, l'aide financière pour des travaux de rénovation énergétique d'un logement mis en location peut être d'un montant maximum de 15 000 € par logement.

Une déduction fiscale sur les revenus fonciers peut être accordée suite au conventionnement avec l'agence ainsi qu'une prime supplémentaire allant jusqu'à 1500 € par logement sous condition d'un gain énergétique d'au moins 35 %.



• **L'accompagnement dans les démarches et les services à contacter**

Des professionnels peuvent accompagner les porteurs de projet (propriétaire ou bailleur) en proposant une aide dans les différentes démarches (réalisation du diagnostic thermique, devis, l'octroi d'autres subventions, les aides bancaires disponibles, les exonérations fiscales,...).

Au niveau national, le site www.renovation-info-service.gouv.fr et le numéro 0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel) peuvent apporter des éléments de réponse.

Pour le département du Pas-de-Calais, les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement peuvent également contacter, pour toute information, les services délégués des communautés de communes suivants :

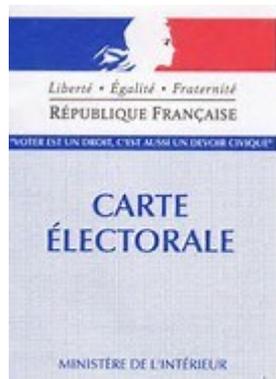
- ◆ Communauté Urbaine d'Arras : 03.21.21.88.98
- ◆ Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Noeux : 03.21.61.50.00
- ◆ Communauté d'Agglomération du Boulonnais : 03.21.10.36.43
- ◆ Communauté d'Agglomération Lens-Liévin : 03.21.79.05.13

Les usagers qui ne résident pas dans les territoires cités ci-dessus peuvent contacter le point rénovation info service (PRIS) au 03.21.22.90.98.

ATTENTION AUX DEMARCHEURS FRAUDULEUX

De plus en plus de particuliers sont victimes d'entreprises se présentant partenaires EDF et vendant à crédit des installations photovoltaïques à des prix exorbitants, jusqu'à deux fois le tarif pratiqué par des entreprises sérieuses de la région. L'association de particuliers producteurs d'électricité solaire, Nord Pas-de-Calais à Lambersart se tient à votre disposition pour des précisions sur ce sujet qui reste malheureusement encore d'actualité (plus d'informations sur notre site <http://www.solaire-en-nord.fr/pages/explications.html>).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



L'article R.5 du code électoral stipule que « pour chaque révision annuelle des listes électorales, les demandes d'inscriptions des électeurs sont déposées dans les mairies jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, le samedi étant considéré comme jour ouvrable ». En conséquence, les services préfectoraux demandent aux communes d'assurer, le samedi 30 décembre 2017, la réception du public. Une permanence sera donc mise en place ce samedi 30 décembre 2017 de 9h00 à 11h00 afin que les électeurs puissent s'acquitter de l'obligation d'inscription sur les listes électorales prescrite par l'article L.9 du code électoral.



Ce document est une publication
de la mairie d'Essars.

Responsable de la publication :
Gérard MALBRANQUE

Rédaction : La Municipalité

Crédits photos : Mairie Essars

Tél : 03.21.57.22.64

Impression : Mairie Essars

Rejoignez-nous sur Essars Offi-
ciel

